

Mairie de Cléry-en-Vexin

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, également convoqué le vingt-six janvier deux mil vingt-quatre, s'est réuni publiquement au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur PANNIER René, Maire.

Étaient présents : Mesdames BESLON, URIE ; Messieurs GUERIN, VIALLON, BEAUGRAND, DELORME, VISBECQ.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée ayant donné procuration : Mme. QUILLET-JACQUOT donne pouvoir à M. PANNIER ;

Absent(e)s excusé(e)s : Mme ZECCA,

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2023

- 1- Autorisation donnée à M. le maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.
- 2- Remboursement d'un envoi recommandé LR/AR international
- 3- Versement de la prime inflation aux agents de la commune
- 4- Résultat de l'enquête publique ZAENR
- 5- SMBVA

Informations diverses de M. le Maire

Questions Diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **20 heures**.

A été nommé secrétaire : M. BEAUGRAND

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2023 : à l'unanimité

- 1. Délibération 2024/01-01** : Autorisation donnée à M. le maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.
- 2. Délibération 2024/01-02** : Remboursement d'un envoi recommandé LR/AR international
- 3. Délibération 2024/01-03** : Versement de la prime inflation aux agents communaux

4. Résultat de l'enquête publique ZAENR :

M. le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation des habitants sur les Zones d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (ZAENR) qui s'est déroulée du 21 novembre au 5 décembre 2023. Au regard du faible taux de réponse (17 questionnaires retournés au secrétariat de mairie sur près de 200 foyers), le conseil municipal envisage de limiter le zonage ZAENR pour l'énergie photovoltaïque et l'énergie par géothermie aux parcelles et bâtiments communaux et aux parcelles des foyers qui se sont déclarés favorables à ces 2 énergies renouvelables.

Une proposition de plan de zonage ZAENR sera soumise au conseil municipal lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

5. SMBVA :

M. le Maire présente au conseil municipal le courrier du SMBVAM (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aubette de Magny) du 10 janvier 2024 relatif au projet de maîtrise des eaux de ruissellement sur le bassin versant de l'Aubette de Magny-en-Vexin (ouvrage référencé AM3-N1) sur le territoire de la commune. Afin d'apporter une réponse aux questions posées par le conseil municipal sur le financement de l'acquisition foncière des terrains concernés par la création de cet ouvrage, il est convenu que M. le Maire sollicite le président du SMBVAM pour un rendez-vous en mairie de Cléry-en-Vexin.

Informations diverses de M. le Maire

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de Séance,
M. BEAUGRAND Jacques



Le Maire,
M. PANNIER René

